

Congrès Nîmes

16 au 19 mai 2007.

COMMISSION PROSPECTIVE

LA FNUJA, réunie en congrès à Nîmes, du 16 au 19 mai 2007 :

Affirme que le rapport du citoyen au droit ne se réduit pas à une relation marchande ;

Déplore donc que la commission européenne analyse les réglementations professionnelles applicables aux avocats comme contraires au principe de libre concurrence ;

Rappelle que la réglementation professionnelle des avocats est d'abord édictée dans l'intérêt du citoyen ;

Rappelle en outre que les principes communs aux avocats européens de compétence, d'indépendance et de secret professionnel, même s'ils peuvent sembler limiter la libre concurrence, participent indéniablement au respect de l'ordre public ;

Appelle à la consécration de ces principes au niveau communautaire par l'adoption d'une directive spécifique aux professionnels du droit.

Encourage le processus de concertation engagé par le Conseil National des Barreaux avec ses homologues européens.

Exige d'y être associée et s'engage à y contribuer.